



Votants : 73
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 décembre 2017

FINANCES – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2018

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Rose-Marie NIETO, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Marie-Chantal GARENNE à Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Marc THEBAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Simon LAPLACE à Elmano MARTINS, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Sophia MARC à Jacques BILLY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain LECOINTE, Yvonne VACKER à Fabrice DESCAMPS

Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Marie-Christelle BOUCHÉRY, Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBAUT, Monique JOHNSON, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C18-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 DECEMBRE 2017****FINANCES – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE
PREVISIONNELLE 2018**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, modifié par Décret n°2013-463 du 3 juin 2013 – art.1 ;

- La loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La loi de Finances 2011 et notamment son article 108 portant dérogation aux modalités de révision du montant de l'Attribution de Compensation ;
- La loi de Finances rectificative 2014 n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 et notamment son article 34 modifiant les modalités de révision des attributions de compensation ;
- La délibération n° C24-01-2017 du 30 janvier 2017 relative aux montants des attributions communautaires 2017 ;
- La délibération du 11 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2018, conformément au tableau ci-annexé (Annexe 1). Ces montants seront ajustés, en cas d'éléments nouveaux évalués par la CLETC et validés par le conseil d'agglomération ;
- Procéder au versement par douzième des montants d'AC dues, hormis pour les communes percevant un montant inférieur ou égal à 30 000 € dont les versements seront effectués en une seule fois.

Motion adoptée par 71 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 71
Contre : 2
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué
préfecture
079-200041317-20171211-C18-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

ANNEXE 1 :

ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2018

	Attributions communautaires pour 2017 <i>Délibération du 30/01/2017</i>	Proposition Attributions communautaires prévisionnelles pour 2018
AIFFRES	230 894	230 894
AMURE *	12 599	12 599
ARCAIS *	24 757	24 757
BEAUVOIR SUR NIORT	362 631	362 631
BELLEVILLE *	15 576	
BESSINES	182 512	182 512
BOISSEROLLES *	7 343	
BOURDET (Le) *	17 081	17 081
BRULAIN	93 768	93 768
CHAURAY	3 995 506	3 995 506
COULON	47 536	47 536
ECHIRE	192 905	192 905
EPANNES *	28 121	28 121
FORS	299 940	299 940
FRONTENAY ROHAN ROHAN	165 155	165 155
GERMOND ROUVRE	39 731	39 731
GRANZAY-GRIPT	623 602	623 602
JUSCORPS	54 227	54 227
LA FOYE MONJAULT	107 746	107 746
MAGNE	197 630	197 630
MARIGNY	168 704	168 704
MAUZE SUR LE MIGNON	518 191	518 191
NIORT	14 813 833	14 813 833
PLAINE-D'ARGENSON		167 747
PRAHECQ	924 091	924 091
PRIAIRE *	7 003	7 003
PRIN DEYRANCON	114 974	114 974
PRISSE LA CHARRIERE	126 000	
ROCHENARD (La) *	13 047	13 047
SAINT ETIENNE LA CIGOGNE *	18 828	
SAINT GELAIS	135 160	135 160
SAINT GEORGES DE REX *	22 409	22 409
SAINT HILAIRE LA PALUD	134 810	134 810
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	101 099	101 099
SAINT MAXIRE	63 287	63 287
SAINT REMY *	24 698	24 698
SAINT ROMANS DES CHAMPS *	23 129	23 129
SAINT SYMPHORIEN	362 962	362 962
SANSAIS *	19 403	19 403
SCIECQ *	16 428	16 428
THORIGNY SUR LE MIGNON *	5 674	5 674
USSEAU	37 899	37 899
VALLANS	42 159	42 159
VANNEAU IRLEAU (Le)	274 605	274 605
VILLIERS EN PLAINE	34 957	34 957
VOUILLE	108 264	108 264
	24 810 874	24 810 874

- Montants des AC arrondis à l'Euro le plus proche

* Communes dont l'AC est inférieur à 30 000 € donc versement en une seule fois.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C18-12-2017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017